



REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles générales et permanentes relatives à l'organisation des formations dispensées par Raphaëlle Coquibus, dans le cadre de l'Accompagnement Autrement, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences les plus éprouvées.

Il est applicable à l'ensemble des participants inscrits aux formations, séminaires et ateliers.

1. Dispositions générales

Les formations sont réalisées principalement dans les locaux des clients ou dans des lieux externes loués à cet effet. Les participants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de sécurité du lieu d'accueil, en complément du présent règlement.

2. Règles de comportement

1. Respect mutuel :

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers l'intervenante, les autres participants et le personnel des lieux d'accueil. Tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité ou au bien-être d'autrui (violence verbale, harcèlement, discrimination, etc.) est strictement interdit.

2. Ponctualité :

Les participants sont tenus d'arriver à l'heure prévue pour le début des sessions. Les retards répétés peuvent entraîner des rappels au respect des horaires afin de garantir la fluidité des sessions.

3. Utilisation des appareils électroniques :

Les téléphones et autres appareils électroniques doivent être mis en mode silencieux pendant les sessions. Leur utilisation est tolérée uniquement lors des pauses ou pour des besoins professionnels urgents.

3. Hygiène et sécurité

1. Consignes de sécurité :

Les participants sont informés des consignes de sécurité propres au lieu d'accueil en début de session (ex. issues de secours). En cas d'incident, chacun doit suivre les instructions données par l'intervenante ou les responsables du site.

2. Santé et hygiène :

Les participants sont invités à signaler toute condition médicale particulière qui pourrait nécessiter une adaptation (mobilité réduite, allergies, etc.).

3. Prévention et traitement des situations de violence, harcèlement et discrimination :

Toute personne participant à une action de formation qui s'estime victime ou témoin d'une situation de violence (y compris sexiste ou sexuelle), de harcèlement moral ou sexuel, ou de discrimination survenue dans le cadre de la formation peut la signaler à Raphaëlle Coquibus, par oral à tout moment de la formation ou par écrit à raphaelle.coquibus@gmail.com

Ce signalement fait l'objet d'un traitement confidentiel et sans délai, dans le respect de la protection de la personne à l'origine du signalement contre toute mesure de rétorsion.

4. Gestion des conflits

En cas de différend entre participants ou avec l'intervenante, une démarche de médiation est mise en œuvre afin de résoudre le conflit de manière constructive et respectueuse. Raphaëlle Coquibus se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un participant si son comportement nuit au bon déroulement de la formation.

5. Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques remis ou projetés lors des formations sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

6. Sanctions

Tout manquement grave ou répété au présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du participant, sans possibilité de remboursement.

7. Modalités d'entrée en vigueur

Ce règlement intérieur est remis au participant sous forme numérique avant le début de la formation. Il est réputé lu et accepté par l'inscription et la participation à la formation.

Fait à FONTAINE LES DIJON, le 13/08/2026

Raphaëlle Coquibus
Autrement vôtre